

CAP des Conservateurs des bibliothèques du 16 mai 2019

RIFSEEP : agissons pour faire cesser les inégalités de traitement !

Les représentants des personnels à la CAPN des conservateurs des bibliothèques réunie le jeudi 16 mai 2019 dénoncent une mise en œuvre décevante et inéquitable du nouveau dispositif indemnitaire « RIFSEEP » dans les établissements pour la filière bibliothèque.

Si la mise en œuvre du volet IFSE (indemnité de fonctions, sujétions et expertise) peut sembler relativement bien encadrée et précisée par la circulaire 2018-0126 du 6 septembre 2018, la répartition des agents entre les différents groupes fait toutefois l'objet d'interprétations diverses suivant les établissements. L'ambiguïté des notions d'« expert » et de « chargé de fonctions spécifiques » peuvent notamment donner lieu à des classements différents pour une même fonction.

La mise en œuvre du CIA, complément indemnitaire annuel attribué au mérite en dehors de tout cadre d'application commun, génère inmanquablement des inégalités de traitement entre agents d'un même établissement ainsi qu'entre agents occupant les mêmes fonctions dans des établissements différents.

Enfin et surtout, le relèvement tant attendu du montant de l'indemnitaire global n'est pas au rendez-vous, alors que nous demandons depuis des années sa revalorisation.

Ces dérives, nous les avons anticipées et dénoncées bien avant la mise en œuvre du RIFSEEP.

Nous attendons une cartographie des montants effectivement servis.

Nous demandons qu'il soit acté sans délai :

- le relèvement significatif des enveloppes indemnitaires annuelles et l'uniformisation de leur montant entre tous les établissements ;
- la simplification et l'harmonisation accrue des grilles d'application ;
- la répartition égalitaire du montant du CIA.